

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 219-01 ET 255

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 219-01 modifiant le Règlement 219 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics – (RMH-460)

Adoption par le conseil : 17 février 2015

Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures municipales afin de desservir les lots 4 516 516 et 4 966 284 situés dans le parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 3 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 18 novembre 2014

Approbation par les personnes habiles à voter : 3 décembre 2014

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 17 février 2015

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 février 2015.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier